

PV CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 22 septembre à 21h00 le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean BOISSIERES, Maire.

Secrétaire de séance : Virginie SABALZA

Etaient présents : **Mmes BESSON. CHARLET. DEBIEU FAYOLLE. FOUQUET (arrivée au début du point 2). SABALZA MM. BOISSIERES. FEVRIER-MUZARD. MALRIEU. NEBOUT. PERES (arrivé point 3 b). SILLIEN.**

Avaient donné procurations : **A. BARRERE à J. BOISSIERES, A. ROUX à P. FEVRIER MUZARD et A. OLMOS. à M. BESSON**

Etait excusée : **B. REVERCHON-PFISTER**

Date de la convocation : 16 septembre 2015

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose que le procès verbal du 8 juillet 2015 soit approuvé par le Conseil Municipal.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal décident d'adopter le procès verbal du 8 juillet 2015 à l'unanimité.

1. DECISION MODIFICATIVE N°1

- Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a fallu engager des dépenses de mises aux normes des installations électriques du groupe scolaire Bernard SALABERT après le passage de l'organisme de contrôle pour un montant de 1 877.02€HT.
- Le groupe Intermarché étudie un agrandissement et doit proposer leur projet à la commission départementale avant la fin de l'année avec la nature du projet, sa nouvelle implantation, le devenir de l'actuel magasin ainsi que l'étude de l'accès. La maîtrise d'œuvre de l'avant projet pour positionner un giratoire, l'évaluation du coût, l'agrément du Conseil Départemental a été évaluée à 2 430€HT par URBALINK. Nous devons monter un financement à trois banches avec FCTVA, Intermarché et commune certainement avec l'aide d'un Projet Urbain Partenarial - pas de financement du Conseil Départemental.
- Pour prendre en charge ces dépenses, il convient de voter une décision modificative :
 - Des crédits pour des projets sans affectation précise sont disponibles sur la ligne 2313 en section investissement (8376 euros), il convient de les allouer à l'opération de mise aux normes à l'article correspondant soit 21312.
 - De même, des crédits seraient prélevés sur cette ligne 2313 en section investissement et seraient imputés à l'article 2031 pour régler l'étude d'avant-projet du cabinet d'études Urbalink.
- Après discussion, à l'unanimité, le Conseil municipal accepte la décision modificative et charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire.

2. RETROCESSION VOIRIES

- Cette rétrocession concerne le transfert des voiries et espaces verts du lotissement LE CLOS DES CHENES, chemin des vignes.
- Une enquête publique s'est déroulée du 15 juin au 15 juillet 2015 : aucune remarque n'a été notée sur le registre, aucune personne n'a demandé à consulter le dossier.
- Le commissaire enquêteur, M. TARDIEU, a donc rendu un avis favorable à ce transfert dans le domaine public.
- Il convient donc de valider ce transfert par délibération et d'autoriser à établir l'acte définitif.

- Après discussion, à l'unanimité, le Conseil municipal accepte le transfert des voies et espaces verts du lotissement LE CLOS DES CHENES et charge Monsieur le Maire de faire établir et signer l'acte définitif.
- Pour information, le travail sur la rétrocession des voies, réseaux et espaces verts du DOMAINE DES HAUTS DE SAINT PAUL (réalisé par LES CHALETS) est en cours.

3. DIVERS

a. RAPPORT D'ACTIVITE 2014 CCSG

Gouvernance : des élections ont eu lieu à la suite des élections municipales avec 1 président et 6 vice présidents.

Ressources humaines : il y a 108 agents dont 71 femmes et 37 hommes qui se répartissent en 7 agents de catégories A, 19 agents de catégorie B et 82 agents de catégorie C.

Finances 2014 :

Excédent brut	1 541 000€
Epargne de gestion EG	1 547 000€
Epargne brute EB	1 387 000€
Epargne nette	745 000€

Développement économique :

- Zones intercommunales existantes :

Patte d'Oie à MERVILLE

ONDES

et ST-PAUL (est noté zone artisanale et commerciale sur le SCOT).

- Nouveaux espaces :

Grenade (pôle commercial)

Grand pôle MERVILLE : 120 ha de zone d'aménagement différé dont création d'une zone artisanale de 26 ha.

- OMPCA : opération de modernisation de pôles artisanaux et commerciaux : si des artisans et des commerçants se regroupent en association, ils ont la possibilité de demander des subventions diverses.

- Agriculture, maraîchage bio : couveuse de 6 ha, terrain équipé + 1 bâtiment.

- Office du tourisme intercommunal : 150 km de chemins de randonnées entretenus

Voirie :

La CCSG travaille avec le Conseil Départemental qui a baissé les subventions et avec les communes au moyen de fonds de concours.

Mobilité : le Transport A la Demande est mis en place pour 6 mois.

Social :

Petite enfance : 90 places en crèche, 18 en halte garderie et 648 places d'assistants maternels.

Pour ST-PAUL, 26 enfants en crèche, 4 en halte garderie et 17 assistants maternels.

Permanences juridiques : organisées une fois par mois.

Logement temporaire à ST CAPRAIS : réservé aux urgences.

Développement durable : l'agenda 21 de 2011 a été renouvelé pour 3 ans.

Ordures ménagères :

Les OM baissent avec les efforts de tri : 257 kg / an / habitant.

Pour le verre 23 kg/an/habitant : on est payé pour l'éliminer alors qu'on paye pour les OM.

Pour les autres recyclables, nous sommes à 42 kg/an/habitant alors que la moyenne départementale est à 53 kg/an/habitant.

Urbanisme : c'est un service mutualisé qui gère 869 actes par an dont 60 pour ST-PAUL.

Informatique : Frédéric BALEYE fait un support pour la CCSG.

b. RAPPORT CCSG SUR LES DECHETS DE LA ZONE : 8670 tonnes ont été récoltées sur les communes.

c. REGLEMENT INTERIEUR CIMETIERE

Intervention de Jean-Luc SILLIEN

- On n'a pas de règlement à ce jour.
- Nous mettons en place un programme d'entretien.
- La gestion est à revoir.
- M. GATE, ancien élu de CORNEBARRIEU, bénévolement, répertorie tous les noms sur les différentes tombes dans l'ancien cimetière et propose un nouveau plan pour le nouveau cimetière. Certaines remarques sont à revoir.

d. BILAN DE LA RENTREE SCOLAIRE

Intervention de Hawa CHARLET

- Elle s'est déroulée le premier septembre à 8h50.
- Elle a eu lieu en deux jours pour les petites sections puis le 3ème jour ils ont tous été regroupés.
- Cela représente un effectif de 178 élèves pour 7 classes : 3 classes PS – MS, 3 classes MS – GS et 1 classe CP.
- Il y a une nouvelle directrice Lise ESTRIBEAU et 4 nouvelles enseignantes.
- L'équipe d'ATSEM est identique ainsi que l'équipe animation et cantine.
- La garderie de 16h à 17h prend en charge 70 enfants.

e. MEDIATHEQUE

Intervention de Hawa CHARLET

- Création d'un portail internet.
- Un appel à bénévoles à diffuser → réflexion sur le créneau.
- A partir du samedi 26 septembre, des animations en anglais seront mises en place.
- L'équipe souhaite ouvrir pendant les vacances scolaires.
- Il faut optimiser l'utilisation du portail
- Des contes de Noël sont programmés le 19 décembre 2015 à 18h00 à la salle Fontanilles.

f. ETUDE CAUE LA BOERE

Intervention de Denis NEBOUT

- C'est un ensemble qui comprend le château, le parc, le terrain multisports et l'aire de jeux.
- Les travaux de mise hors eau du château sont faits. C'est un bâtiment qui comprend une tour, une chapelle, un corps de bâtiment avec des briques foraines et des galets. Il présente un intérêt architectural et patrimonial.
- L'intérieur est vide, la toiture a été refaite et cela représente 430 m² de surface disponible.
- Nos besoins :
 - ✓ une petite salle des fêtes (mais il y a des problèmes de nuisances sonores),
 - ✓ une salle pour les jeunes,
 - ✓ une mairie à réaménager,
 - ✓ ...
- Points faibles du site : situation géographique et accès.
- Un projet commun commune / CCAS : rénovation château et construction bâtiment neuf pour salle des fêtes avec :
 - ✓ Mutualisation des différents locaux
 - ✓ Accès public / agent
 - ✓ Valorisation façade sud ouest donnant sur le parc
 - ✓ Salle des fêtes côté nord ouest
 - ✓ Evaluation des surfaces nécessaires
 - ✓ Contraintes à lister
 - ✓ Diagnostic technique et sanitaire à faire
- Cela représente un coût élevé car c'est de la rénovation 500 000€ à 800 000€, le coût d'une salle des fêtes de 400 m² 640 000€.
- 2 étapes : réhabilitation château et salle des fêtes

g. MANIFESTATIONS

- Festiciné : 300 personnes sont venues, une buvette a été tenue par le CCAS.
- Une soirée café théâtre va être organisée d'ici décembre par l'association Du bruit dans l'escalier.

h. MODIFICATION N°4 DU PLU

- L'enquête publique se déroule du 21 septembre au 24 octobre 2015.
- Une réunion de clôture est prévue le lundi 2 novembre afin de faire un point et d'intégrer les demandes des personnes publiques associées.
- Le commissaire enquêteur aura un délai de 1 mois pour fournir son rapport, le conseil devra se prononcer en suivant.

i. POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL - PETR

- Un PETR est imposé par la région Midi-Pyrénées pour demander des fonds européens
- C'est à créer ex nihilo, limité dans le temps
- Le projet est de regrouper plusieurs Communautés de Communes (Cadours, CCSG, Coteaux Giroux, Coteaux de Bellevue).
- Pour finaliser le PETR, une charte doit être signée par les Présidents des communautés de communes membres, c'est un engagement moral, en effet, les projets de territoire devront être envisagés uniquement à l'unanimité des Communautés de Communes. Il en est de même pour le transfert de compétences qui devra être décidé à l'unanimité

j. LOI NOTRe

- Les Communautés de Communes doivent représenter au minimum 15 000 habitants, ce qui est le cas pour la CCSG (26 000 habitants pour 13 communes).
- Par contre, la Communauté de Communes des Coteaux de Cadours – CCCC - ne comporte que 5 000 habitants pour 16 communes (dont 8 en dessous de 200 habitants).
- Si il y a fusion entre CCCC et CCSG, il va se poser un problème de compétences, notamment pour les ordures ménagères (redevance pour CCCC et taxe pour CCSG) et les affaires scolaires qui sont de la compétence CCCC et pas CCSG.
- La loi NOTRe impose de tout mettre en place pour le 1er janvier 2017.

La séance est levée à 23 heures 10.